

PERMIS DE CONDUIRE 2024

Dès 2024, le permis de conduire en France s'enrichit de nouveautés significatives :

Grâce à l'application [France identité](#), le permis de conduire devient numérique, facilitant ainsi sa gestion et sa vérification lors des contrôles routiers.

*Désormais, **les jeunes dès 17 ans** peuvent passer l'épreuve pratique du permis de conduire, ce qui améliore l'accès à la mobilité et la qualité de la formation des conducteurs novices.*

*À partir du **12 janvier 2024**, le [Compte Personnel de Formation](#) élargit son champ d'application pour financer l'obtention de divers permis de conduire (voitures, motos, voiturettes, et véhicules légers avec remorques), promouvant ainsi la mobilité professionnelle. Notez que les sessions de remise à niveau et le [stage pour récupérer des points agréé par la préfecture de l'Ain](#) proche de Chaveyriat accessible via LegiPermis ne sont pas éligibles au financement CPF.*

Les petits excès de vitesse, soient ceux inférieurs à 5 km/h, n'entraînent plus de retrait de points sur le permis, tout en restant passibles d'une amende.

***La suppression de la vignette verte**, attestant de l'[assurance automobile](#), est effective au 1er avril 2024. Cette mesure s'inscrit dans un effort plus large pour simplifier les formalités administratives et moderniser la gestion des documents automobiles.*